

Quelques problèmes de la rection de l'objet en français contemporain

I. Pourquoi ce sujet ? – Les motifs de cette étude

Le choix du sujet s'explique par la nécessité de combiner plusieurs points de vue. Si la réunion de la morphologie et de la syntaxe est désormais un lieu commun, il n'en est pas de même pour leur lien avec la sémantique et la lexicologie. Phénomène remarqué par tout utilisateur chevronné de dictionnaires du français (francophone ou allophone, chercheur en linguistique ou simplement soucieux d'expression correcte), les dictionnaires du français, même ceux dotés d'exemples, donnent peu d'information sur l'entourage morphosyntaxique et sémantique possible ou impossible de leurs mots-entrées. Tout en comprenant leurs contraintes d'espace, nous ne manquerons pas d'en faire la constatation.

C'est cette lacune qui a (du moins partiellement) été comblée par

- des dictionnaires spécialisés
- de verbes :
 - Caput, J. et J.-P., *Dictionnaire des verbes français*
 - Frînculescu, O., *Dicționar morfosintactic al verbelor franceze*
 - Pálffy, M. – Boronkay, Zs. – Sörös, A., *Francia igei vonzatok*
- de suffixes et postpositions : Bárdosi, V. – Boiron, B. – Ginter, K. – Kelemen, T. – Pap, G.
- Szathmári, I., *Magyar-francia rag- és névutószótár*
- des dictionnaires généraux : le *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*.

Réunissant un matériel ciblé pouvant servir de corpus, ce genre d'ouvrages rend enfin possible, comme le remarque R.-L. Wagner¹, de rechercher méthodiquement les mécanismes de comportement des mots dans les phrases. Voilà pourquoi nous pouvons nous proposer d'examiner ci-dessous une partie des rections verbales du français contemporain : celles de l'objet.

II. Définitions du concept de rection dans des dictionnaires du français contemporain

A. Quelques spécimens de définition

1. « Rection n. f. Propriété qu'ont un verbe, une préposition d'être accompagnés d'un complément dont le mode ou le cas est déterminé grammaticalement. »²

2. « Rection n. f. (lat. *rectio*, de *regere*, diriger, gouverner). Ling. En grammaire traditionnelle, propriété que possède un morphème d'entraîner la présence de telle ou telle catégorie grammaticale.

¹ Caput 1969 : VII-VIII.

² Larousse 1994, 2^e volume : 1314.

– ENCYCL. On parle de rection, par exemple, à propos du verbe transitif qui "régit" un complément d'objet direct (ou, en latin, un complément à l'accusatif) ou de la conjonction avant que, qui "régit" un verbe au subjonctif. Il ne faut pas confondre la rection et l'accord : dans les deux cas, il s'agit d'un changement conditionné de la forme d'un élément de la phrase mais, dans le cas de l'accord, plusieurs morphèmes sont fléchis pour la même catégorie grammaticale, alors que, dans le cas de la rection, le terme dépendant (régé) et le terme principal (régissant) n'appartiennent pas à la même catégorie. Dans l'analyse d'une phrase en constituants immédiats, on peut rendre compte de ces phénomènes en disant que l'accord est une construction endocentrique et la rection une construction exocentrique. »³

3. « Rection n. f. (du lat. regere, diriger). Linguist. Propriété qu'ont un verbe, une préposition d'être accompagnés d'un complément dont le mode ou le cas est déterminé grammaticalement. (Les verbes transitifs directs sont, en français, suivis d'un complément d'objet direct. La préposition "ex", en latin, est suivie d'un nom à l'ablatif.) »⁴

4. « Rection n. f. Propriété qu'ont un verbe, une préposition d'être accompagnés d'un complément dont le mode ou le cas est déterminé grammaticalement. »⁵

5. « Rection [ksion] n. f. (lat. rectio, action de régir). GRAM. Qualité des termes qui peuvent posséder un régime. Ex. : les verbes transitifs. – Composé de rection, mot composé dont le second terme est le régime du premier : perce-neige, sous-main. »⁶

6. « Rection n. f. a été emprunté à deux reprises, d'abord écrit rheccion (1503), au latin rectio "action de gérer, administration, gouvernement", dérivé du supin (rectum) de regere (voir régir).

Le mot a été emprunté à la Renaissance au sens politique de "direction, gouvernement", d'après l'usage qu'en fait Cicéron.

Les grammairiens modernes l'ont réintroduit au XX^e siècle, en parlant de la propriété qu'a un mot de régir un complément dont la construction, le cas, sont déterminés. »⁷

7. « RECTION [Reksjō – avec o ouvert !!!] n. f. – 1964 ; lat. rectio "action de gérer" ◆ LING. propriété qu'a le verbe d'être accompagné d'un complément direct ou introduit par une préposition. »⁸

8. « Rection, subst. fém.

LING. Propriété qu'a un mot (un verbe, une préposition) de régir un complément dont la construction, le cas sont déterminés. Comment dégager automatiquement les rapports de rection ? Autrement dit, comment trouver la structure syntaxique de la phrase : comment repérer les mots qui doivent être reliés (Coyaud, *Introd. ét. lang. docum.*, 1966, p. 124). La rection est directe dans Pierre lit le journal ; elle est indirecte dans Pierre obéit à ses parents (Ling. 1972).

◇◇Prononc. : [Reksjō – avec o ouvert !!!] Étymol. et Hist. 1. 1503 rheccion "direction, gouvernement" (Fondat. des Cordeliers de S. Brieuc, Arch. Côtes-du-Nord ds GDF.) 2. 1933 gramm. (MAR. Lex.) Empr. au lat. rectio "action de gérer, administration, gouvernement". »⁹

³ Larousse 1984, tome 8 : 8781.

⁴ Larousse 1964, tome 9 : 64 ?

⁵ Larousse 1997, volume 2 : 1357.

⁶ Quillet 1977, volume POT-SCL : 5730.

⁷ DHLF, tome 3 : 3122.

⁸ NPR 1998 : 1894.

9. « rection »

On appelle rection la propriété qu'a un verbe d'être accompagné d'un complément dont le mode d'introduction est déterminé. Par exemple, on dira que la rection est directe si le complément d'objet du verbe transitif est introduit sans préposition (ou est à l'accusatif) ; ou, au contraire, que la rection est indirecte si ce complément d'objet est introduit par une préposition (ou est au datif, au génitif, à l'ablatif, etc.). La rection est directe dans Pierre lit le journal ; elle est indirecte dans Pierre obéit à ses parents. Le terme dépendant (régé) et le terme principal (régissant) n'appartiennent pas à la même catégorie.

On parle aussi de rection pour les prépositions lorsque l'on considère que la préposition régit (gouverne) le cas qui est celui du syntagme nominal qui suit ; ainsi, on dira que la rection de la préposition latine *ex* est l'ablatif. »¹⁰

10. « Rection n. f.

Construction impliquée dans l'emploi d'un morphème. Dans une langue à déclinaison, les désinences casuelles du nom sont régies par l'emploi d'un verbe donné ou d'une préposition et servent essentiellement à indiquer la fonction d'un élément dans une construction. En français, la relation entre un verbe et son complément est marquée :

– soit par une préposition régie par le verbe (obéir régit à + nom, accepter régit de + infinitif),

– soit par l'absence de préposition (rection \emptyset dans le cas des constructions directes : Il mange une orange ; Il accepte une proposition). Le subjonctif est lui-même une forme régie par il faut que par exemple ou par l'emploi d'une conjonction comme avant que ou bien que.

Il ne faut pas confondre l'accord et la rection. Quand il y a accord, plusieurs morphèmes peuvent être fléchis pour la même catégorie grammaticale : "La petite chatte rousse." Dans la rection, le segment qui régit la construction et le segment dépendant de la rection ne présentent pas la même catégorie : "le membre principal détermine la catégorie du dépendant" (LYONS, 1970). »¹¹

11. « Rection n. f. (lat. *rectio*, de *regere*, gouverner). Propriété que possède un morphème d'entraîner la présence de telle ou telle catégorie grammaticale. (P. ex. le verbe transitif "régit" un complément d'objet direct ou, en latin, un complément à l'accusatif.) »¹²

12. « Rection n. f. LING. Fait de régir ou d'entraîner la présence d'une catégorie grammaticale déterminée. Rection d'un complément d'objet direct par un verbe transitif. Rection du subjonctif par quel que dans "quel que soit le cas". »¹³

13. « rection n. f. LING. Propriété qu'ont les verbes et les prépositions de régir des compléments dépendants dont le cas ou le mode est grammaticalement contraint. »¹⁴

⁹ TLF, tome 14 : 554.

¹⁰ Dubois 1994 : 399.

¹¹ Didactique 1976 : 461-2.

¹² Usuel Larousse, volume 5 : 6214.

¹³ Hachette 1994 : 1590.

¹⁴ Flammarion 1999 : 1062.

B. Quelques constatations dérivées de ces définitions

En fait, toutes ces informations se ramènent à un tronc commun :

– [Reksjō – avec o ouvert !!!]

– nom féminin

– emprunté au latin *rectio* 'action de régir, de gérer, administration, direction, gouvernement', dérivé du *supin* (*rectum*) de *regere* 'diriger, gouverner' à deux reprises :

à la Renaissance (première attestation en 1503) au sens politique, d'après l'usage qu'en fait Cicéron

les grammairiens modernes l'ont réintroduit au XX^e siècle {en 1933} {en 1964} en linguistique {grammaire} {grammaire traditionnelle}

– Propriété {Qualité} {Fait}

– de {qu'a} {que possède}

– un(e) {le} {la} verbe et / ou préposition et / ou conjonction {morphème} {terme (principal)} {terme régissant} {mot}

– d'être accompagné(e) de {d'entraîner la présence de} {de régir} {de posséder} {qui peut posséder} {qui gouverne} {d'être relié(e) à}

– un(e) {tel(le) ou tel(le)} complément {catégorie grammaticale} {régime} {terme dépendant} {terme régi}

– dont le mode (d'introduction) {la construction} {le cas} est déterminé grammaticalement

– p. ex. en français, pour la rection directe / indirecte après un verbe

le verbe transitif direct est suivi de la rection directe {est introduit sans préposition} {marqué par l'absence de préposition} {marqué par la rection Ø} (Pierre lit le journal)

le verbe transitif indirect est suivi de la rection indirecte {est introduit {marqué} par une préposition} (Pierre obéit à ses parents)

– p. ex. dans une langue à déclinaison comme le latin, les désinences casuelles

le verbe transitif direct est suivi d'un complément à l'accusatif

le verbe transitif indirect est suivi d'un complément au datif, au génitif, à l'ablatif, etc.

après les prépositions : « ex » est suivi d'un nom à l'ablatif

– p. ex. le mode à employer en français

après des verbes : 'il faut que' régit le subjonctif

après les conjonctions : 'avant que', 'bien que', 'quel que' sont suivis d'un verbe au subjonctif

– distinction rection et accord : dans les deux cas, il s'agit d'un changement conditionné de la forme d'un élément de la phrase mais :

dans le cas de l'accord, plusieurs morphèmes sont fléchis pour la même catégorie grammaticale (dans l'analyse en constituants immédiats : construction endocentrique) (p. ex. « La petite chatte rousse »)

dans le cas de la rection, le terme régi et le terme régissant n'appartiennent pas à la même catégorie (dans l'analyse en constituants immédiats : construction exocentrique)

– structure syntaxique

On ne peut s'empêcher de s'étonner de l'absence des mots « substantif », et « adjectif », ceux-ci servant aussi de termes régissants, p. ex. : 'participation à', 'attentif à', où l'opposition des prépositions peut elle-même être intéressante.¹⁵

Il s'en dégage donc la définition minimale suivante : propriété d'un terme d'être accompagné d'un régime déterminé.

Le dépouillement des dictionnaires à l'entrée « régime » (considéré en général comme terme synonyme de « rection » et / ou de « terme régi ») n'apporte pas d'élément nouveau qui puisse être exploité dans cette étude. La distribution est certes un terme voisin, mais il aurait trop élargi notre champ d'investigation (même en parlant d'environnement à droite ; et 'lui' dans 'Je lui parle' est-il vraiment à droite du verbe ?) et il reste lié à une certaine méthode d'analyse mécanique.

III. Délimitation du sujet

Le champ d'investigation du présent article sera à la fois plus restreint et plus large que les domaines traités par les définitions examinées. Plus restreint, car il ne prendra pas en considération

- d'autres langues que le français
- d'autres variantes que la langue contemporaine standard
- l'opposition indicatif ↔ subjonctif, étudiée dans de nombreuses publications
- les termes régissants autres que verbaux, excluant
- la rection prépositionnelle, peu pertinente dans un français désormais sans désinence casuelle et se limitant au choix de la catégorie morphologique de l'élément régi (substantif, adverbe, proposition verbale, infinitif)
- la rection conjonctionnelle, qui affecte surtout l'opposition indicatif ↔ subjonctif
- la rection après les éléments nominaux (substantif, adjectif, pronom)
- les termes régis autres que complément d'objet direct (par la suite : COD) et complément d'objet indirect (par la suite : COI) (y compris le complément d'attribution), excluant ainsi les compléments circonstanciels

et plus large, rendant compte de phénomènes non mentionnés dans ces définitions, à savoir

- la combinaison possible du COD + COI
- le changement de la rection en fonction de la catégorie morphologique du terme régi.

Nous n'avons nullement l'intention de mettre de l'ordre dans une terminologie qui ne manque certainement pas de doubles emplois, de polysémie et même de contradictions. En effet, « une terminologie idéale supposerait une science achevée »¹⁶.

Par exemple, la distinction COI ↔ complément circonstanciel ne pourra être plus exacte ici qu'elle ne l'est dans la littérature spécialisée en général. Un exemple à tout hasard¹⁷ : le syntagme prépositionnel dans 'Nous résidons à la campagne'. Il est

¹⁵ Cf. la variation libre de *de* ↔ *à*, p. ex. *la guerre « à caractère génocidaire » menée contre le peuple tchétchène et une guerre « non déclarée » sur le territoire tchétchène, qualifiée d' « opération militaire de caractère génocidaire »*. Tous deux in : *Le Monde* du 30 mai 2000, p. 2.

¹⁶ Mounin 1995 : XIII.

¹⁷ Arrivé 1986 : 433.

– non déplaçable, non effaçable (complément essentiel) – et ressemble en cela aux objets (cf. Je réponds à la question)

– remplaçable par l'adverbe là, interrogeable par 'où' et non par 'à quoi' – et il ressemble en cela aux circonstants (Il s'amuse au bar)

– remplaçable par le pronom y, comme les deux termes précédents.

Le COD / COI et la construction directe / indirecte ont des dénominations dont la similitude est sans doute gênante. Les deux paires de notion sont pourtant loin de correspondre :

– le COD

– se construit en général directement, p. ex. 'On connaît cette nouvelle'

– mais peut aussi se construire indirectement, p. ex. 'J'accepte de partir'

– le COI

– se construit en général indirectement, p. ex. 'Tu parles à Paul' ; 'Je pense à cela' ; 'Je m'étonne de son indifférence' ; 'Je m'étonne de ce qu'il est/soit indifférent'

– mais peut aussi se construire directement, p. ex. 'Je lui parle' ; 'J'y pense' ; 'Je m'étonne qu'il soit indifférent'.

Nous avons gardé le terme « complément d'attribution » car ce sous-ensemble des COI présente des caractéristiques communes non négligeables : ces COI

– sont animés

– sont introduits par à

– supposent un COD (éventuellement sous-entendu),

conscient que ce terme de « complément d'attribution » est grammatical et serait impropre en cas d'examen sémantique des verbes qui le régissent : en effet, ces verbes comprennent les synonymes non seulement de donner, mais aussi de dire et même d'enlever, qui n'ont rien à voir avec « l'attribution ». On ne serait pas mieux servi par le terme « complément d'objet second » : il peut très bien être le premier ou même le seul complément, p. ex. 'Qui donne aux pauvres prête à Dieu'.

Nous avons jugé que le passage fréquent des verbes de la transitivité à l'intransitivité (p. ex. 'je fume') et dans le sens inverse (p. ex. 'vivre sa vie' ; 'On le soupçonne de vouloir, en réalité, « démissionner » le chef de l'Etat'¹⁸) a été traité dans le détail et ne nécessite donc pas de s'y attarder.

IV. Examen du phénomène

Constructions possibles :

– simple directe

– simple indirecte

– double / multiple

Représentations (= réalisations) du CO examinées

– SN : 'Hier, j'ai rencontré un ami'.

– proposition complétive verbale (= en que) : 'Claude pense qu'il gagnera'

– proposition complétive infinitive : 'Claude pense gagner'.

¹⁸ *Le Monde* du 30 mai 2000, p. 4.

En cas de variation de la construction directe ↔ indirecte, nous avons toujours pris pour base de l'analyse la construction avec SN, considérant que la phrase complexe est issue de la phrase simple.

A. Transformation infinitive de la complétive verbale COD¹⁹

1. l'infinitive est obligatoire

quand les sujets des deux propositions sont identiques

	sans 'de'	avec 'de'
Après les verbes de volonté ou d'intention	aimer mieux, désirer, entendre ['vouloir'], préférer, souhaiter, vouloir, etc.	accepter, décider, envisager, méditer, obtenir, projeter, refuser, supporter, etc.
Après les verbes de sentiment	adorer, aimer, détester, haïr, etc.	craindre, redouter, regretter, etc.

2. l'infinitive est préférable quand le sujet de la subordonnée est COI de la principale, après des verbes déclaratifs, après des verbes exprimant la volonté, l'ordre, la prière et se construit avec 'de' : crier, dire, ordonner, prescrire, proposer, rappeler, répéter, suggérer, téléphoner, etc.

3. l'infinitive est possible mais non obligatoire quand les sujets des deux propositions sont identiques, après les verbes déclaratifs, de croyance, d'opinion

a. sans 'de' (l'infinitif est souvent au passé), p. ex. : affirmer, avouer, compter, croire, déclarer, dire, espérer, (s')imaginer, nier, oublier, penser, prétendre, raconter, reconnaître, se rappeler

b. avec 'de' : jurer, parier, prétexter, promettre, etc.

On constatera donc que les phrases à complétives COD transformées à l'infinitif à partir de subordonnées verbales se rangent foncièrement dans deux catégories :

– phrases où les sujets des deux propositions sont identiques (1/ et 3/) : nous trouvons et des verbes régissants demandant la construction directe, et des verbes régissants impérativement suivis de la préposition de

– phrases où le sujet de la subordonnée correspond au COI de la principale (2/) : nous ne trouvons que des verbes régissants à rection de

B. Transformation infinitive de la complétive verbale COI²⁰

1. Transformation infinitive fréquente, mais non obligatoire

	'à' (nuance finale)	'de' (nuance causale)
Le sujet de la complétive est sujet de la principale	concourir, contribuer, songer, veiller	douter, se désoler, s'étonner, se réjouir, se plaindre, se souvenir

¹⁹ Classement partiellement in : Kelemen 1996 : 358-360 et in : Kelemen 1999 : 133-138.

²⁰ Classement partiellement in : Kelemen 1996 : 360-1 et in Kelemen 1999 : 139.

Le sujet de la complétive est COD de la principale	autoriser, habituer	avertir, remercier
---	---------------------	--------------------

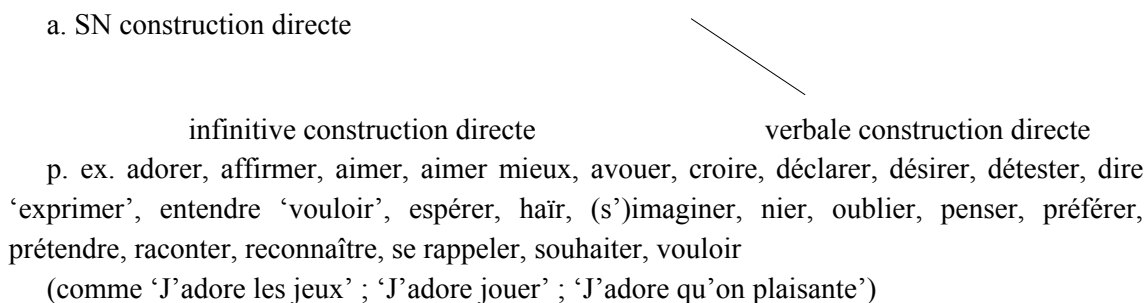
2. transformation obligatoire quand le sujet de la complétive est COD de la principale, après des verbes de volonté ou de désir, des verbes exprimant l'ordre, la prière avec 'de', p. ex. : convaincre, persuader, prier, supplier

La distribution des prépositions 'à' et 'de' n'a donc pas à voir avec la fonction (sujet ou COD) du sujet de la subordonnée dans la principale.

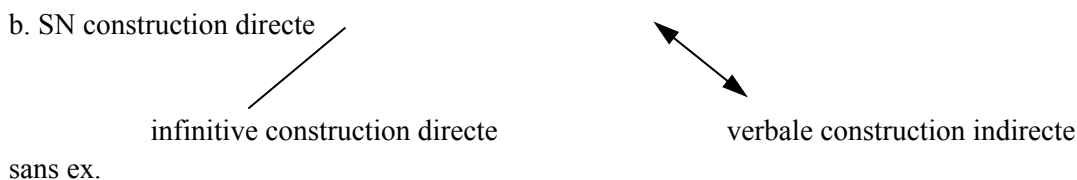
C. Variation éventuelle de la construction en fonction des trois réalisations du co : SN, proposition infinitive, proposition verbale

1. COD

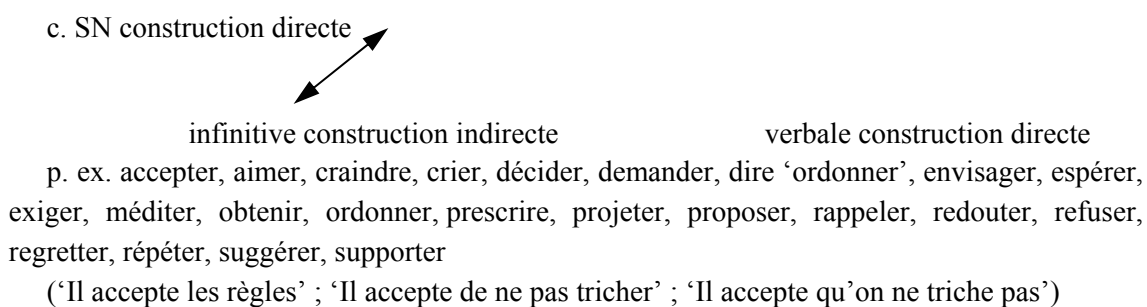
a. SN construction directe



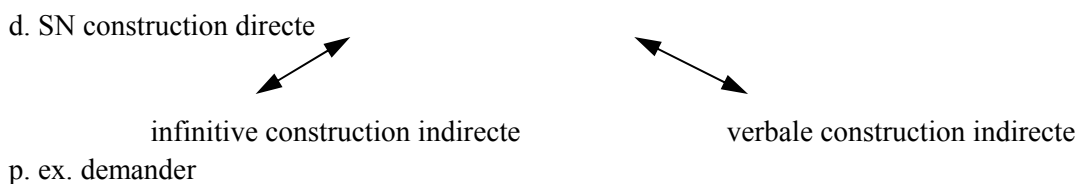
b. SN construction directe



c. SN construction directe



d. SN construction directe



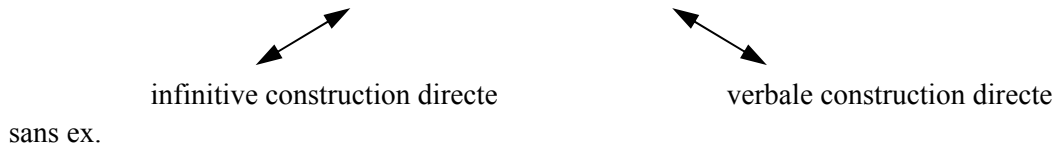
(comme 'Je demande pardon' ; 'Je demande à être pardonné' ; 'Je demande à ce qu'on me pardonne')

Constatations :

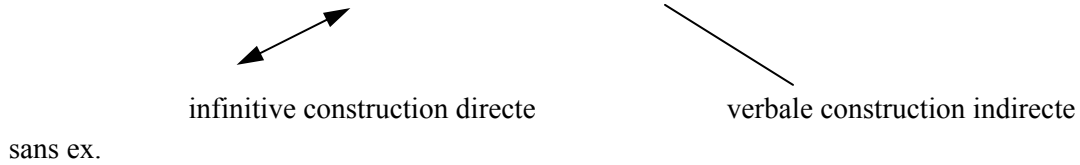
- 1/ b/ inexistant
- 1/ d/ peu représenté
- peu d'éléments ambivalents
- demander 1/ c/ et 1/ d/
- aimer, espérer 1/ a/ et 1/ c/
- la construction directe du CO SN est pratiquement reprise par la proposition verbale, tandis que la proposition infinitive connaît les deux constructions directe et indirecte

2. COI

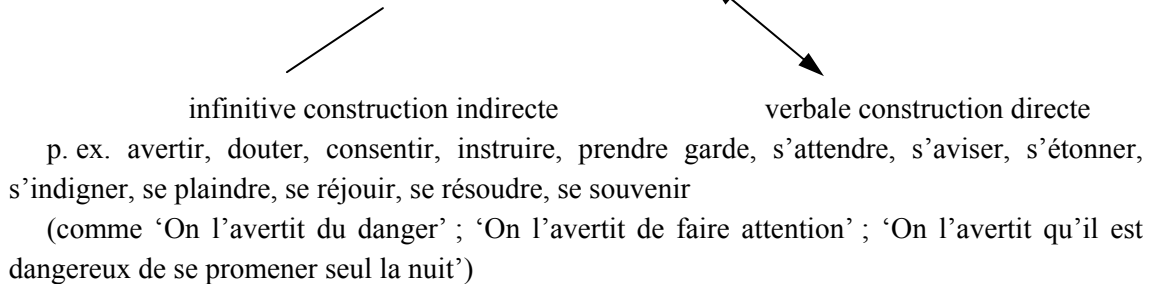
a. SN construction indirecte



b. SN construction indirecte



c. SN construction indirecte



d. SN construction indirecte



p. ex. autoriser, douter, concourir, consentir, contribuer, prendre garde, habituer, s'attendre, s'aviser, s'étonner, s'indigner, s'opposer, se plaindre, se réjouir, se résoudre, se souvenir, songer, tenir, travailler, veiller

(comme 'Elle contribue au succès' ; 'Elle contribue à atteindre le résultat' ; 'Elle contribue à ce qu'on gagne')

Constatations :

- 2/ a/ et 2/ b/ inexistants
- beaucoup d'éléments ambivalents 2/ c/ et 2/ d/ : douter, consentir, prendre garde, s'attendre, s'aviser, s'étonner, s'indigner, se plaindre, se réjouir, se résoudre, se souvenir
- la construction indirecte du co SN est reprise par la proposition infinitive, tandis que la proposition verbale connaît les deux constructions directe et indirecte.

D. L'interrogation indirecte

Le classement intégral des verbes opérateurs de l'interrogation indirecte ne relève pas de cette étude. Deux catégories en sont néanmoins intéressantes ici. Si les verbes des deux catégories ont en commun

- d'être – évidemment – transitifs, la subordonnée devant être leur CO,
- d'exprimer l'interrogation, la réflexion, l'incertitude
- et d'exiger – non moins évidemment, de par leur sémantisme – un sujet humain, ils diffèrent
- dans les combinaisons possibles du caractère animé ↔ non animé et de la fonction COD ↔ COI de leurs compléments
- dans la limitation des expressions subordonnantes utilisables pour introduire la subordonnée

a/ verbes à COD non humain, donc V + COD_{-hum}, p. ex. demander : 'Il demande si/comment/ce que vous lisez'. Appartiennent également à cette catégorie des verbes qui ont en plus du COD non humain un COI humain, donc V + COD_{-hum} + COI_{+hum}, p. ex. se demander : 'Il se demande si/comment/ce que vous lisez'. Pas de contrainte pour la construction du discours indirect.

b/ verbes à COI non humain, donc V + COI_{-hum}, p. ex. 'réfléchir à'. Appartiennent également à cette catégorie des verbes qui ont en plus du COI non humain un COD humain, V + COI_{-hum} + COD_{+hum}, p. ex. 'se renseigner sur', 'interroger qn sur', 'questionner qn sur'. Pour tous les verbes de ce groupe b/, il est impossible d'employer si ou un adverbe interrogatif. Seules les expressions subordonnantes 'ce qui' et 'ce que' sont correctes. P. ex. 'Il se renseigne sur ce qui s'est produit/sur ce que vous avez dit' mais *'Il se renseigne sur si/comment/quand...'

Nous assistons donc à un chassé-croisé entre le caractère animé ↔ non animé et la fonction COD ↔ COI des compléments des verbes opérateurs : V + COD_{-hum} + COI_{+hum} ↔ V + COI_{-hum} + COD_{+hum}. Ce n'est point un simple jeu mais cela rend compte d'une contrainte syntaxique pour la grammaticalité des subordonnées interrogatives indirectes.

E. Correspondance entre le COI et le COD

1. Sans changement du sens de la phrase, un complément d'attribution peut correspondre à un COD, p. ex. 'servir une bière à une dame' → 'servir (une bière à) une dame' : s'il n'y a plus de distinction à faire entre le COD et le complément d'attribution, la préposition qui les distingue peut elle aussi disparaître → 'servir une dame'. La disparition du COD de la construction multiple a donc permis au COI de la construction multiple d'« avancer » d'une case pour devenir COD de la construction simple. (Similaire en anglais, ce phénomène a conduit, dans une pub anglaise, à l'inscription suivante : 'We don't serve women, you have to bring your own.')

2. COD ↔ COI introduit par 'à'

Ce point a déjà été amplement examiné :

« Parfois la construction directe du nom objet exprime un état de fait, la construction avec à une attitude active, même si elle est purement morale :

commander une armée	commander à ses passions
présider une assemblée	présider à des travaux
suppléer un professeur	suppléer à une lacune

La construction directe peut exprimer une action, matérielle ou morale, considérée simplement en tant que telle ; la construction avec à correspond à une action morale, mais qui comporte une attitude active du sujet :

applaudir un acteur	applaudir à une décision
atteindre le plafond	atteindre à un résultat
aviser une personne	aviser aux remèdes
insulter son ennemi	insulter son ennemi
pourvoir ses enfants	pourvoir à des besoins
satisfaire ses maîtres	satisfaire à ses désirs
servir à un projet	servir à un projet
viser une cible	viser aux honneurs

Plus considérable, la différence de sens demeure inchangée dans sa nature :

aspirer une bouffée d'air	aspirer à un poste
réfléchir la lumière	réfléchir à une question
regarder une maison	regarder à la dépense ». ²¹

F. Demander : rapport entre la construction simple et la construction multiple

construction simple (demander + COD à l'infinitif) :

'demander + à + inf' – majoritaire

²¹ Gougenheim 1970 : 28.

‘demander + de + inf’ (p. ex. ‘demander de changer de table’²²) – rare, ne figure ni dans les trois dictionnaires de verbes cités au point I/, ni dans le NPR 1998 ; plus rare qu’avec ‘à’ selon le TLF²³

construction multiple (demander + COI + COD à l’infinitif) :

‘demander + à + qn + de + inf’ – majoritaire

‘demander + à + qn + à + inf’ – rare²⁴ ; emploi limité aux cas où le sujet de demander et de l’infinitive coïncident²⁵.

Dans le passage de la construction simple à la construction multiple, nous voyons une redistribution des prépositions. Nous ne prendrons que les constructions plus fréquentes : ‘demander + à + inf’ et ‘demander + à + qn + de + inf’. Ces deux emplois se résument donc ainsi : ‘demander + à (+ qn + de) + inf’. Les parenthèses marquant l’élément facultatif ne se mettent pas autour d’un terme et sa préposition. Ce n’est pas le terme qui a une préposition mais le verbe : ‘à’ se rattache à ‘demander’, dont il est l’élément de liaison privilégié. Dans la construction multiple, les deux prépositions servent à distinguer les deux termes, mais en construction simple, ‘demander’ régit le seul ‘à’, quitte à lui faire changer de rôle. Il n’introduit plus le COI mais le COD.

G. Le pronominal

Il s’agit d’un phénomène qu’on ne peut ignorer en parlant de l’objet, car le pronominal est issu de la construction transitive : la fonction objet du pronom réfléchi ‘se’ n’est pas plus obscure que ne le serait celle d’un autre pronom objet, p. ex. ‘Ils se voient’ et ‘Ils le voient’. La transitivité de la construction pronominale est aussi très bien démontrée par les rections possibles du verbe pronominal. En effet, de ce point de vue-là, les verbes pronominaux se comportent comme les verbes non pronominaux :

intransitifs, p. ex. ‘s’évader’

transitifs indirects, p. ex. ‘Je me souviens / Des jours anciens’²⁶

transitifs directs, p. ex. ‘s’arroger un droit’

Les verbes pronominaux pouvant être considérés comme des verbes avec un CO incorporé *a priori*, on peut interpréter les constructions ci-dessus comme constructions

transitives, p. ex. ‘s’évader’

doubles (COD + COI), p. ex. ‘Je me souviens / Des jours anciens’²⁷

doubles (COI + COD), p. ex. ‘s’arroger un droit’

Certes, la construction pronominale s’est beaucoup éloignée de la construction transitive dans le cas de certains verbes pronominaux (appelés essentiellement pronominaux, ou pronominaux neutres) où leur sens s’est lexicalisé, p. ex.

²² Duras, Marguerite, *Détruire, dit-elle*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 9.

²³ TLF, tome 6 : 1052-3.

²⁴ NPR 1998 : 579.

²⁵ TLF, tome 6 : 1051.

²⁶ Verlaine, *Chanson d’automne*.

²⁷ Verlaine, *Chanson d’automne*.

« – Comment vous sentez-vous, monsieur le commissaire ? s'inquiète l'O.P.

– Je devrais me faire sentir par quelqu'un d'autre, car je me sens plutôt mal, riposté-je »²⁸. Si 'se sentir' ne se prête pas à la transformation avec 'faire' (pas plus qu'à la passivation dans l'acception traditionnelle du terme avec 'être'), c'est que 'se' n'est plus interprété comme objet.

1. *douter* ↔ *se douter*

quasi antonymes : 'être dans l'incertitude' ↔ 'avoir une idée'

2. *mourir* ↔ *se mourir*

L'examen des nombreuses occurrences relevées par le TLF²⁹ révèle ce qui suit.

L'emploi intransitif a des environnements variés :

- sujet
- animé
- humain
- non humain
- animal
- végétal
- non animé
- aspect
- accompli
- non accompli
- terminatif
- factitif
- rection
- construction absolue
- mourir de + SN / infinitif (à valeur causale)
- mourir à + SN animé / non animé

L'emploi transitif semble en être un sous-ensemble en matière

- de paradigme (infinitif, présent, imparfait)
- de sujet (animé humain et non animé)
- d'aspect (non accompli, terminatif)

La raison d'être du transitif est apparemment de souligner des traits dont chacun peut se retrouver dans l'intransitif :

- l'aspect duratif-non accompli, plus précisément progressif (p. ex. 'Un enfant qui se mourait...' ³⁰)
- l'emploi par hyperbole (p. ex. 'se mourir d'amour' ³¹)
- l'aspect terminatif (p. ex. 'le bruit se meurt, lointain' ³²)

²⁸ San-Antonio, *La vie privée de Walter Klotz*, Paris, Fleuve Noir, 1975, p. 65.

²⁹ TLF, tome 11 : 1154-6.

³⁰ TLF, tome 11 : 1156.

³¹ TLF, tome 11 : 1156.

³² TLF, tome 11 : 1156.

3. *verbe + de + inf* ↔ *se + verbe + à + inf*

p. ex. 'risquer de' ↔ 'se risquer à' (+ 'essayer', 'offrir', 'refuser', 'résoudre', 'décider')

L'alternance de ces deux constructions semble être conditionnée non seulement par l'opposition des formes non pronominale et pronominale, mais aussi par le fait que 'à' va de pair avec une plus forte implication du sujet³³. En examinant l'alternance 'décider de' ↔ 'décider qn à + inf' et 'résoudre de' ↔ 'résoudre qn à + inf', où le COD de 'décider / résoudre' n'est pas pronominal, et pourtant exige 'à', on voit clairement qu'il ne s'agit pas ici d'un phénomène propre à la pronominalisation : c'est le COD (quelle que soit sa forme) qui demande un COI introduit par 'à'.

4. *verbe non pronominal + COD SN* ↔ *se + verbe + COI SN introduit par 'à'*

'attendre qc' ↔ 's'attendre à qc'

L'alternance de ces deux constructions semble être conditionnée non seulement par l'opposition des formes non pronominale et pronominale, mais aussi par le fait que 'à' va de pair avec une plus forte implication du sujet³⁴.

H. Effet de la passivation sur la préposition

Avec 'à', le procès de la subordonnée régime est présenté comme actif ; avec 'de', comme état/factif, p. ex.

'Je t'obligerai à le faire' ; 'Tu n'es pas obligé de le faire',

d'autres facteurs pouvant causer une double lecture, donc affecter l'acceptabilité des deux prépositions, p. ex.

'Tu n'as pas été obligé de (?à) le faire' ; 'Personne ne t'a obligé à (?de) le faire'³⁵.

I. CO humain ↔ CO non humain ; le CO humain supposant un CO/complément du nom non humain sous-entendu : emploi métonymique

1. *croire qn* ↔ *croire qc*

croire qc 'tenir qc pour vrai'

croire qn 'tenir qn pour sincère'

et 'tenir pour vrai les paroles de qn' où le possesseur remplace la propriété

2. *voler qn* ↔ *voler qc*

voler qc 'prendre qc'

voler qn 'priver qn de ce qui lui appartient', en fin de compte 'prendre le/un qc de/à qn', 'voler qc à qn' où le COD humain est l'abréviation du CO non humain + CO/complément du nom humain, donc 'voler qc à qn' → 'voler (qc à) qn' → 'voler qn'.

J. Nuance de style

1. *Espérer de* ne diffère d'*espérer* qu'en ce qu'il est vieilli ou littéraire et que la réalisation de sa complétive comporte plus de doute, d'incertitude³⁶

³³ Gougenheim 1970 : 28 et Cadiot 1997 : 74.

³⁴ Gougenheim 1970 : 28.

³⁵ Cadiot 1997 : 67-8.

³⁶ TLF, tome 8 : 140.

2. *aimer* ↔ *aimer à* ↔ *aimer de*
 – ‘aimer à’ : littéraire³⁷
 – ‘aimer à’ : moins fréquent que ‘aimer’³⁸
 – ‘aimer de’ : littéraire, familier³⁹

V. Conclusion

A. Confirmation de l’approche qui dit que les catégories transitif direct / transitif indirect / construction multiple sont des catégories d’emplois et non de verbes. Certes, il existe des verbes qui n’appartiennent qu’à l’une des catégories, mais bien plus nombreux sont ceux qui apparaissent alternativement sous ces formes. Seule la conception des verbes comme éléments à deux visages peut rendre compte de ce phénomène.

B. L’opposition ‘à’ ↔ ‘de’ ↔ Ø

L’opposition ‘à’ ↔ ‘de’ ↔ Ø est régie par des facteurs tantôt morphosyntaxiques, tantôt sémantiques, tantôt lexicaux, tantôt stylistiques :

1. désémantisation totale de la préposition

a. pour différencier des objets à morphologie différente cf. IV/A/

Dans le cas de certains verbes, *de* peut servir à marquer le COD infinitif opposé aux COD SN et subordonnée verbale, marqués Ø, en cas d’identité entre le sujet de la principale et le sujet de la subordonnée, p. ex. ‘J’accepte *de* + inf’ ↔ ‘J’accepte + SN’ et ‘J’accepte + subordonnée verbale’⁴⁰

b. contrainte lexicale cf. IV/A/

toujours en cas d’identité entre le sujet de la principale et le sujet de la subordonnée, pour d’autres verbes qu’au point V/B/1/a/ ci-dessus, mais également verbes à COD infinitif opposé aux COD SN et subordonnée verbale, ‘*de*’ ne figure pas,

p. ex. ‘Je désire + inf’ ↔ ‘Je désire + SN’ et ‘Je désire + subordonnée verbale’.

Seule la contrainte lexicale peut rendre compte de la distribution des verbes entre ces deux groupes. Le trait sémantique n’est pas pertinent car nous trouvons dans les deux catégories (V/B/1/a/ et b/) des verbes régissant de volonté ou de sentiment ; le caractère morphologique (transformation infinitive obligatoire ↔ simplement possible) ne joue pas non plus, la probabilité de la transformation étant différente pour les verbes du même groupe. Même remarque en cas de transformation infinitive de la complétive verbale COI : c’est une contrainte lexicale qui régit la distribution des prépositions ‘à’ et ‘de’, distribution indépendante de la syntaxe (le sujet de la complétive peut être sujet ou COD de la principale).

³⁷ NPR 1998 : 50.

³⁸ TLF, tome 2 : 349.

³⁹ TLF, tome 2 : 349.

⁴⁰ *De* est d’autant plus la marque de l’infinitif et non de l’objet qu’on le retrouve aussi dans l’opposition ‘verbe impersonnel + attribut + sujet réel subordonnée verbale’ ↔ ‘verbe impersonnel + attribut + *de* + sujet réel infinitif’, p. ex. *Il est difficile qu’on ait un point* ↔ *Il est difficile d’avoir un point*.

Riegel *et alii* évoquent la possibilité de ne pas considérer ‘*de*’ comme une véritable préposition mais comme une marque de l’infinitif, tel ‘*to*’ devant l’infinitif anglais (Riegel 1997 : 496).

Grevisse le compare donc à juste titre à un autre mot-outil, la conjonction ‘*que*’, qui introduit les propositions verbales (Grevisse 1993 : 392).

2. mode d'introduction d'un terme conditionné par la présence / l'absence d'un autre terme

a. 'Je demande à partir' ↔ 'Je lui demande de partir', où 'à' a quitté le COD, une fois que le COI est apparu, pour s'adjoindre à ce dernier et pour être remplacé par une autre préposition devant le COD.

De même, servir une bière 'à une dame' → servir 'une dame'

b. cf. IV/A/2/

En cas d'identité entre le sujet de la subordonnée et le COI de la principale, tous les verbes prennent 'de', p. ex. c/ 'Je lui propose de + inf' ↔ 'Je lui propose + SN' et 'Je lui propose + subordonnée verbale'.

3. le sémantisme de 'à' ↔ 'de' est présent dans d'autres cas

– cf. IV/E/2 COD ↔ COI introduit par 'à'

« Parfois la construction directe du nom objet exprime un état de fait, la construction avec à une attitude active, même si elle est purement morale :

commander une armée commander à ses passions », etc.⁴¹

– cf. IV/G/3/ 'verbe + de + infinitif' ↔ 'verbe + COD + à + inf'

p. ex. 'risquer de' ↔ 'se risquer à' (+ 'essayer', 'offrir', 'refuser', 'résoudre', 'décider')

– cf. IV/G/4/ 'verbe non pronominal + COD SN' ↔ 'se + verbe + COI SN' introduit par 'à'
'attendre qc' ↔ 's'attendre à qc'

– cf. IV/ H/ Effet de la passivation sur la préposition

Avec 'à', le procès de la subordonnée régime est présenté comme actif ; avec 'de', comme état/factif, p. ex.

'Je t'obligerai à le faire' ; 'Tu n'es pas obligé de le faire',

4. L'opposition des rections s'explique par le style, cf. IV/J/ 'mourir' ↔ 'se mourir', 'espérer' ↔ 'espérer de', 'aimer' ↔ 'aimer à' ↔ 'aimer de'.

C. La constatation (cf. IV/E/1/, IV/F/ et IV/I/2/) qu'on a faite au cours de l'examen de 'servir', 'demander' et 'voler' (selon laquelle les prépositions qu'ils régissent ne se mettent pas à la première mais à la deuxième place dans les parenthèses marquant les éléments facultatifs et qu'elles n'appartiennent donc pas aux CO mais au verbe) rejoint parfaitement une des façons de définir le COI face au complément circonstanciel : le COI ne peut guère changer de préposition, alors que les compléments circonstanciels se voient accorder des possibilités très vastes. P. ex.

« Cela nuit à sa réputation → *Cela nuit de/en sa réputation

Je vais à/vers/devant/derrière/dans/hors de l'école »⁴²

On cite souvent le cas de 'croire à/en' pour montrer une relative mobilité de la préposition introduisant le COI⁴³, mais encore faut-il en souligner le sémantisme différent (avec 'à' 'à l'existence' ↔ avec 'en' 'avoir confiance') alors que 'aller vers / en direction de / dans la direction de' ne s'opposent pas ainsi.

⁴¹ Gougenheim 1970 : 28.

⁴² Baylon 1995 : 187.

⁴³ Cf. p. ex. Béchade 1993 : 185 et Baylon 1995 : 188.

D. Affinité CO SN – CO proposition verbale d'un côté et affinité CO SN – proposition infinitive de l'autre.

La construction directe du co SN est pratiquement reprise par la proposition verbale, tandis que la proposition infinitive connaît les deux constructions directe et indirecte. Par contre, la construction indirecte du co SN est reprise par la proposition infinitive, tandis que la proposition verbale connaît les deux constructions directe et indirecte (cf. IV/C/).

E. Dissocier les notions de COD / COI et celles de construction directe / indirecte mène plus loin et rend compte du phénomène de l'article dit partitif, ce dernier introduisant non seulement des CO mais aussi des sujets (réels).

F. En accordant une importance plus grande qu'elle ne mérite à la construction directe / indirecte, on se verrait tenté de douter de la pertinence de la distinction COD ↔ COI. Trois arguments suffiront qui, effaçant la différence de construction, soutiennent la nécessité de garder la distinction COD ↔ COI.

1. L'interrogation partielle et la pronominalisation

a. COD, p. ex. :

'Je demande à ce qu'il parte' devient dans ces transformations

'Je le demande' / 'Que demandez-vous ?'

comme si la phrase d'origine était l'une des constructions directes 'Je demande le départ' / 'Je demande cela' / 'Je demande qu'il parte'

et

'J'accepte de partir' devient après transformations

'Je l'accepte' / 'Qu'acceptez-vous ?'

comme si la phrase d'origine était l'une des constructions directes 'J'accepte le départ' / 'J'accepte cela' / 'J'accepte qu'on parte'.

b. COI, p. ex. :

'Je m'étonne qu'il parte' donne, après transformations,

'Je m'en étonne' / 'De quoi vous étonnez-vous ?'

comme si la phrase d'origine était l'une des constructions indirectes 'Je m'étonne de son départ' / 'Je m'étonne de cela' / 'Je m'étonne de ce qu'il part/parte'.

2. La possibilité de la combinaison de deux CO

À moins d'être coordonnés ou juxtaposés, deux COD du même verbe s'excluent et deux COI du même verbe s'excluent, seul reste possible la construction appelée double ou multiple, combinant COD + COI, et prouvant ainsi la nature différente des deux CO.

3. La passivation (= retournement passif)

– oui pour l'objet direct, p. ex. 'Le chat a mangé la souris' → 'La souris a été mangée par le chat'.

– non pour l'objet indirect, p. ex. 'Le chat pense à la souris' → *'(À) la souris est pensée par le chat'.

Force est de remarquer que cette règle ne présente pas une caractéristique universelle du CO, cf. l'anglais, où le COI se passive aussi.

Mais même à cette règle de la passivation des verbes transitifs directs français il y a dérogation dans trois directions :

- possibilité de transformation passive avec un COI :
- '(dés)obéir à qn'⁴⁴, 'pardonner à qn'⁴⁵, anciennement transitifs directs
- les auxiliaires 'se laisser' / 'se faire' / 'se voir' / 's'entendre' jouent un rôle similaire, p. ex. 'Je me suis laissé dire qu'il était malheureux' < 'On m'a dit qu'il était malheureux' ; 'Il s'est vu donner beaucoup de travail' < 'On lui a donné beaucoup de travail'
- certains verbes transitifs directs excluent le passif
- aucun verbe pronominal ne se passive car si le pronom objet devient sujet, le verbe n'est plus pronominal
- en dehors de son emploi en tant que semi-auxiliaire modal, 'pouvoir' comme verbe plein a un emploi transitif direct, p. ex. 'Il peut tout', mais on ne peut pas dire *'Tout est pu'
- il existe certaines locutions verbales, appelées unités phraséologiques, c'est-à-dire des expressions dont la composition lexicale et la structure sont fixes et formant une unité de sens, tels que 'ouvrir l'appétit', 'faire peur' – le passif y est impossible
- 'avoir' : en général impossible, sauf dans la signification (FP familial) 'attraper, tromper'. Cette impossibilité peut servir à rassurer les apprenants hungaro- et russophones (pour ne citer que deux exemples) du français : l'opposition 'être' ↔ 'avoir' du français n'introduit pas de notion nouvelle par rapport aux leurs. « Être est l'état de l'étant, de celui qui est quelque chose et ; avoir est l'état de l'ayant, de celui à qui quelque chose est »⁴⁶. « De là vient que avoir, qui n'est qu'un être à retourné, n'a pas de passif. »⁴⁷
- 'posséder', 'comporter' : synonymes du précédent, excluent le passif (sauf 'posséder' = 'dominer')
- 'vouloir' ne s'emploie au passif qu'à la 3^e personne, p. ex. 'C'est voulu'.
- certains verbes ne s'emploient qu'au passif, comme 'être réputé', 'être censé', 'être tenu à / de'.

G. Un nouveau classement possible des verbes

On pourrait examiner l'utilité d'un nouveau classement des verbes français selon leur choix de changer ou garder la construction directe / indirecte en cas de changement de la morphologie du CO (cf. IV/C). Ce classement devrait prendre en compte la qualité de certains verbes d'appartenir simultanément à plusieurs groupes.

H. Définition succincte de la rection proposée pour les dictionnaires du français contemporain

⁴⁴ *Obéir* transitif direct également dans un lapsus d'Alain Robbe-Grillet : *Il y avait la vérité qui régnait sur le pays et il n'y avait qu'une chose à faire, c'était l'obéir... euh... c'était lui obéir.* In : Conférence à l'Institut français en Hongrie le 21/10/1999.

⁴⁵ *Pardonner qn* est mentionné comme rare et incorrect in : TLF, tome 12 : 972.

⁴⁶ Benveniste 1966, volume 1 : 198.

⁴⁷ Benveniste 1966, volume 1 : 199.

En définitive, nous proposons d'inclure (en plus de ce qui est indiqué par nos sources aux points II/A/ et II/B) :

- la possibilité de la rection \emptyset (construction absolue)
- la possibilité de la combinaison rection COD + rection COI
- la différence entre le type d'objet (COD \leftrightarrow COI) et la construction (directe \leftrightarrow indirecte), ce qui aboutirait à une nouvelle formulation du concept de rection, p. ex. Propriété d'un terme régissant (verbe, substantif, adjectif, préposition, conjonction) d'être accompagné d'un complément ou d'une combinaison fixe de compléments dont la forme (mode d'introduction et / ou forme paradigmatique dans la conjugaison ou dans la déclinaison) est déterminée grammaticalement. Le verbe 'donner', p. ex., connaît les rections suivantes :

rection \emptyset , p. ex. 'Donner est un plaisir'

rection COD, p. ex. 'Il donne son avis'

rection COI, p. ex. 'Il donne aux pauvres'

rection COD + COI, p. ex. 'Il lui donne une gifle'

Le mode d'introduction (direct, c'est-à-dire sans préposition et indirect, c'est-à-dire avec préposition) peut varier

et pour le COD, p. ex. 'aimer + inf' \leftrightarrow \exists aimer à + inf' \leftrightarrow \exists aimer de + inf'

et pour le COI, p. ex. 'Je l'avertis du danger' \leftrightarrow \exists Je l'avertis qu'elle est là'.

PÉTER BARTA

Budapest

Bibliographie

Arrivé 1986 : Arrivé, Michel – Gadet, Françoise – Galmiche, Michel, *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.

Bárdosi 1999 : Bárdosi, V. – Boiron, B. – Ginter, K. – Kelemen, T. – Pap, G. – Szathmári, I., *Magyar-francia rag- és névutószótár*, Budapest, Nemzeti Tankönyvkiadó, 1999.

Baylon 1995 : Baylon, Christian – Fabre, Paul, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan, 1995.

Béchade 1993 : Béchade, Hervé-D., *Syntaxe du français contemporain et moderne*, Paris, P. U. F., 1993.

Benveniste 1966 : Benveniste, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966-1974.

Cadiot 1997 : Cadiot, Pierre, *Les prépositions abstraites en français*, Paris, Colin, 1997.

Caput 1969 : Caput, J. et J.-P., *Dictionnaire des verbes français*, Paris, Larousse, 1969.

DHLF, Dictionnaire historique de la langue française (sous la direction de Alain Rey), Paris, Robert, 1998.

Didactique 1976 : *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976.

- Dubois 1994 : Dubois, Jean *et alii*, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- Flammarion 1999 : *Dictionnaire Flammarion de la langue française*, Paris, Flammarion, 1999.
- Frînculescu 1984 : Frînculescu, O., *Dicționar morfosintactic al verbelor franceze*, București, Albatros, 1984.
- Gougenheim 1970 : Gougenheim, Georges, *Études de grammaire et de vocabulaire français*. Paris, Picard, 1970.
- Grevisse 1993 : Grevisse, Maurice, *Le bon usage*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993.
- Hachette 1994 : *Dictionnaire Hachette encyclopédique illustré*, Paris, Hachette, 1994.
- Kelemen 1996 : Kelemen, Jolán (sous la direction de), *Grammaire du français contemporain*, Nemzeti Tankönyvkiadó, Budapest, 1996.
- Kelemen 1999 : Kelemen, Jolán, *De la langue au style – Éléments de linguistique contrastive français-hongrois*, Bessenyei György Könyvkiadó, Nyíregyháza, 1999.
- Larousse 1964 : *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Larousse, 1964.
- Larousse 1984 : *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, Larousse, 1984.
- Larousse 1994 : *Nouveau Larousse encyclopédique. Dictionnaire en 2 volumes*, Paris, Larousse, 1994.
- Larousse 1997 : *Larousse encyclopédique illustré*, Paris, Larousse–Bordas, 1997.
- Mounin 1995 : Mounin, Georges, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Quadriga / Presses Universitaires de France, 1995.
- Pálffy 1979 : Pálffy, M. – Boronkay, Zs. – Sörös, A., *Francia igei vonzatok*, Budapest, Tankönyvkiadó, 1979.
- Quillet 1977 : *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, Quillet, 1977.
- Riegel 1997 : Riegel, M. – Pellat, J.-C. – Rioul, R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.
- NPR 1998 : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey), Paris, Robert, 1998.
- TLF : *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, CNRS, 1971-94, tomes 1 à 16.
- Usuel Larousse : *Grand Usuel Larousse. Dictionnaire encyclopédique*, Paris, Larousse–Bordas, 1997.